

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

DU 04 DÉCEMBRE 2014

Le 04 décembre 2014,
Pour la CAP N°16
du Corps de Commandement,
Votez SNCP-CFDT!

Pour un syndicalisme

- ✓ éthique,
- ✓ indépendant,
- ✓ pragmatique et
- ✓ constructif!

Avec le **SNCP-CFDT**,
construisons enfin,
ensemble,
notre avenir!



Cfdt:

CANDIDATS AUX COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES

SCRUTIN N° 16 CAP CORPS DE COMMANDEMENT

TITULAIRES | SUPPLEANTS

Commandant

Mr Christian PATRONE
MA Angoulême



Mr Olivier HENAFF
MA Saintes



Mr Jean-Pierre DUMAS
DISP Strasbourg



Mr Franck LAMY
MA Chartres



Capitaine

Mr David FROC
CD Salon de Provence



Mr Eric FIEVEZ
CP Maubeuge



Mr Jean-Denis ST AIGNAN
CP Le Port



Mme Nicole BERTRON-PLE
MC Saint Martin de Ré



Lieutenant

Mr Joël CAMPENER
MA Vesoul



Mme Isabelle GALERNE
MA Brest



Mr Jean-Philippe GUILLOTEAU
MA Fleury-Mérogis



Mr Marc ANTONINI
CD Villenauxe-la-Grande



ÊTRE A VOTRE ÉCOUTE!

Pour rester en adéquation avec les réalités du terrain. Pour porter efficacement vos demandes, vos revendications et vos attentes. Pour rester au service du corps de commandement, véritable moteur dans nos établissements et force de proposition!
Grâce à un syndicat à taille humaine, permettant une gestion plus personnalisée de vos demandes.

ALLER DE L'AVANT ET AGIR!

Pour le respect des textes régissant les temps de travail. Pour la revalorisation des statuts et des grilles indiciaires et une meilleure reconnaissance de nos fonctions.
Pour vous soutenir et vous assister dans les difficultés. Pour vous orienter et vous conseiller durant toute votre carrière. Pour clarifier les CAP en s'assurant d'un suivi individualisé, déontologique, transparent et intransigeant, en restant indépendant, droit et en affichant notre volonté de dialogue. Pour que cesse le sacrifice du corps de commandement!

PROPOSONS POUR OBTENIR ET GAGNER!

S'engager pour améliorer les conditions de travail et permettre une vie sociale plus sereine. Veiller à l'application des textes et exiger l'équité de traitement entre tous au regard des logements de fonction et des régimes des astreintes. Défendre le maintien des acquis sociaux (1/5ème, régime des retraites). Exiger un haut niveau de formation, garantie d'un haut niveau de compétences.

POURQUOI VOTER POUR LE SNCP-CFDT?

Le SNCP milite pour la défense, l'amélioration des conditions de travail et la reconnaissance du corps de commandement.

Nos principales revendications sont:

- Une véritable réforme statutaire et indemnitaire.
- Le passage des personnels du corps de commandement en catégorie A avec maintien du 1/5ème sans limite des annuités effectuées.
- L'intégration dans le calcul des retraites des primes, des indemnités et de la notion de pénibilité.
- La reconnaissance de la technicité des fonctions d'officiers avec une véritable modulation de l'IFO.
 - La reconnaissance accrue de nos collègues officiers chef d'établissement ou adjoint, qui exercent des fonctions de direction, sans en bénéficier des avantages.
 - L'exigence d'avoir au minimum trois officiers pour les petites structures.
- L'élargissement des postes offerts aux commandants avec possibilité d'une carrière complète dans chaque spécialisation.
 - Le respect de la pyramide des grades (15% commandants, 35% de capitaines et 50% de lieutenants).
- L'uniformisation nationale des pratiques en terme d'astreintes avec revalorisation de leur taux.
- L'uniformisation nationale en terme de logements de fonction: logés ou indemnisés!
 - Le respect des garanties minimales du temps de travail bornées par l'article 3 du décret du 25 août 2000, portant sur l'aménagement et la réduction du temps de travail dans la fonction publique d'État.
- Que notre administration, en tant que 3ème force de sécurité du pays, soit reconnue comme telle et que notre corps de commandement bénéficie d'un vrai statut digne et valorisant (à l'instar de nos collègues de la police nationale).
- Une véritable redéfinition des métiers et fonctions du corps de commandement.
 - Une réelle réflexion sur le devenir des officiers, avec la possibilité de bénéficier de "passerelles" vers les autres administrations.
 - Une refonte des conditions de passages des gardes de capitaines et de commandants.
 - L'obtention d'un uniforme digne de ce nom.





Le 04 décembre 2014
Soutenez le projet
de la **CFDT** et du **SNCP-CFDT**
au bénéfice de **TOUS**
les personnels de justice !



La CFDT et le SNCP-CFDT continueront à vous représenter au sein :

- Des Comités Techniques (CT) qui traitent des sujets d'intérêt collectif. Au-delà des problèmes d'organisation et de fonctionnement des services, les représentants des personnels y sont obligatoirement consultés sur les questions relatives aux effectifs, emplois et compétences des agents, les questions statutaires et les grandes orientations en matière de politique indemnitaire, la formation, l'insertion professionnelle, l'égalité professionnelle et la lutte contre les discriminations. Informés des principales décisions à caractère budgétaire ayant des incidences sur la gestion des emplois, ils débattent du bilan social. La réforme des CTP, devenus CT, donne dans les faits des attributions élargies aux représentants du personnel, avec de nouveaux enjeux de gestion publique.
- Des Commissions Administratives Paritaires (CAP) qui traitent des questions individuelles (avancement, mutations, discipline, recours notation, détachement, disponibilité...) et les CCP (Commissions Consultatives Paritaires) pour les non titulaires.
- Des Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de travail (CHSCT). L'intégration des conditions de travail dans les CHS du secteur public au même titre que dans le secteur privé était une ancienne revendication de la CFDT. La réforme de la santé au travail est en effet un enjeu majeur dont la CFDT s'est emparée depuis longtemps et qu'elle portera fermement au ministère de la Justice.
- Des instances de l'action sociale qui traitent du logement, de la restauration, des aides financières... alors même que le pouvoir d'achat reste en berne.

Le 04 décembre 2014
Votez CFDT
au CTM, aux CT, au CHSCTM et aux CAP
pour les candidats
CFDT et SNCP-CFDT.